



Commission
d'accès à l'information
du Québec

Québec

Bureau 2.36
525, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone: 418 528-7741
Télécopieur: 418 529-3102

Montréal

Bureau 18.200
500, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone: 514 873-4196
Télécopieur: 514 844-6170

Sans frais: 1 888 528-7741 cai.communications@cai.gouv.qc.ca www.cai.gouv.qc.ca

PAR COURRIEL : ...

Québec, le 3 janvier 2018

Monsieur ...

Objet : Votre demande d'accès
N/Réf. : 1718050

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande faite en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels¹ le 24 décembre dernier, afin d'avoir accès aux documents suivants :

« Avis transmis à la Commission par le maire de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens désignant madame Thérèse Lemay comme responsable de l'accès aux documents et lui déléguant tout ou une partie de ses fonctions. »

Dès à présent, les démarches nécessaires à son traitement ont été entreprises et une réponse vous parviendra d'ici le 15 janvier 2018.

L'article 47 de la Loi sur l'accès prévoit que nous disposons d'un délai de 20 jours pour répondre à votre demande. Dans l'éventualité où ce délai n'est pas respecté, vous aurez droit d'exercer devant la Commission d'accès à l'information le recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès, comme s'il s'agissait d'un refus de notre organisme d'y donner accès. Vous trouverez, ci-joint, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

« Original signé »

Rémi Bédard
Directeur de l'administration
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p.j. Avis de recours

¹ RLRQ., c, A-2.1, la Loi sur l'accès